

**« 2L INVEST »**  
**Société par Actions Simplifiée à Associé Unique**  
**Au capital de 1 000,00 Euros**  
**Siège social : 37, Chemin du Pin**  
**33370 SALLEBOEUF**

**R.C.S : BORDEAUX 907 454 383**

-----

**DECISION ORDINAIRE ANNUELLE DE L'ASSOCIE UNIQUE  
EN DATE DU 30 JUIN 2025**

**AFFECTATION DU RESULTAT  
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024**

**DEUXIEME DECISION**

L'associé unique entérine les comptes de l'exercice clos le **31/12/2024** faisant ressortir **une perte de 7 571,78 Euros**.

L'associé unique décide d'affecter ce résultat de la façon suivante :

- Au compte « **Autres Réserves** », pour un montant de **- 7 571,78 Euros**.


Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'associé unique rappelle la distribution de dividendes qui a eu lieu au titre des deux précédents et premiers exercices sociaux de la société :

- Il n'y a pas eu lieu de distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le **31/12/2023**.
- Par **procès-verbal des décisions ordinaires annuelles de l'associé unique en date du 30 juin 2023**, statuant sur les comptes de l'exercice clos le **31/12/2022**, il a été décidé de distribuer la somme de **21 739,13 Euros**, mise en paiement le 3 juillet 2023 et attribuée en intégralité à l'associé unique.

Pour copie certifiée conforme,

**Le président**

Signé par :  
  
D610E76059D645D...

Désignation de l'entreprise <b>SAS 2L INVEST</b>		<b>37 Chemin DU PIN</b>		Néant <input type="checkbox"/>		
Adresse de l'entreprise		<b>33370 SALLEBOEUF</b>				
SIRET <b>9 0 7 4 5 4 3 8 3 0 0 0 1 5</b>		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		
		Durée de l'exercice précédent *		12		
		Exercice N clos le <b>31122024</b>		Exercice N-1 clos le <b>31122023</b>		
<b>ACTIF</b>		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012			
		014	016			
	Immobilisations corporelles*	028	030	871	1 007	
	Immobilisations financières* (1)	040	042		31 450	
	<b>Total I (5)</b>	044	048	<b>871</b>	<b>32 457</b>	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	Signé par :  D610E76059D645D...		
		060	062			
	Marchandises *	064	066		Comptes approuvés, pour copie certifiée	
	Avances et acomptes versés sur commandes	068	070		conforme par le	
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	072	074		Président	
		080	082			
	Valeurs mobilières de placement	084	086			
	Disponibilités	092	094			
	Charges constatées d'avance *	096	098			
	<b>Total II</b>	096	098		<b>88 890</b>	<b>165 057</b>
<b>Total général (I + II)</b>	110	112	<b>92 327</b>	<b>197 514</b>		
<b>PASSIF</b>		Exercice N NET	1	Exercice N-1 NET	2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		1 000	1 000	
	Ecart de réévaluation	124				
	Réserve légale	126		100	100	
	Réserves réglementées*	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>131</b> )	132		88 768	46 541	
	Report à nouveau	134				
	Résultat de l'exercice	136		<b>(7 572)</b>	<b>42 228</b>	
	Subventions d'investissement	137				
	Provisions réglementées	140				
<b>Total I</b>	142		<b>82 297</b>	<b>89 868</b>		
Provisions pour risques et charges	154					
<b>Total II</b>	154					
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166			1 080	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA <b>169</b> )	172		728	1 902	
	Comptes courants d'associés	173		8 431	104 663	
	Autres dettes	175				
	Produits constatés d'avance	174				
<b>Total III</b>	176		<b>9 159</b>	<b>107 645</b>		
<b>Total général (I + II + III)</b>	180		<b>91 456</b>	<b>197 514</b>		
REVOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193				
	(2) Dont créances à plus d'un an	197				
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199				
	(4) Dont dettes à plus d'un an	195				
	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		2 197		
	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		1 000		

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: <b>SAS 2L INVEST</b>		Néant	
<b>A - RÉSULTAT COMPTABLE</b>		Exercice N clos le <b>31122024</b>		Exercice N-1 clos le <b>31122023</b>	
		1		2	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209	210		
	Production vendue { biens dont export et livraisons / services * intracommunautaires }	215	214		
		217	218		45 000
		218	218		45 000
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222		
	Production immobilisée *		224		
Subventions d'exploitation reçues		226			
Autres produits		230		1	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232		45 001
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		
	Variation de stock (marchandises) *		236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)		238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*		240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : ..... - immobilier : .....)		242	18 207	23 456
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	244	727	
	Rémunérations du personnel *		250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)		252		
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255	254	638	233
	Dotations aux provisions		256		
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259	262	1 305	
	Total des charges d'exploitation (II)			264	20 877
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>			270	(20 876)	21 312
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)		280	17 264	30 514
	Produits exceptionnels (IV)		290	1 000	
	Charges financières (V)		294	3 460	7 008
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347	300	1 500	
		348	300		
	Impôts sur les bénéfices * (VII)		306		2 589
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>			310	(7 572)	42 228
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b> Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312		314
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318		
	Provisions non déductibles*		322		
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247	330	1 363	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251		
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999		
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			997		
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	989	138	
			991	992	342
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345	344	993	
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987	127	181	
	dont divers* { Créance due au report en arrière du déficit / Déduction exceptionnelle (art 39 decies A) / Déduction exceptionnelle (art 39 decies D) }	346	655	641	350
		643	645	647	17 264
		648	649	990	
	<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			352	
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)		356		
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 / Déficit col. 2			370		372
					23 473

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

EXTENCIA BORDEAUX GIRONDE

SAS 2L INVEST

Page :

## 2033B - Divers à réintégrer au 31/12/2024

Libellé	Montant
DIVIDENDES RC IMMO - QP FRAIS ET CHARGES	861
BONI LIQUIDATION RC IMMO - QP FRAIS ET CHARGES	2
MVLT CESSIONS TITRES RC IMMO	500
<b>Totalisation</b>	<b>1 363</b>

EXTENCIA BORDEAUX GIRONDE

SAS 2L INVEST

Page :

## 2033B - Divers à déduire au 31/12/2024

Libellé	Montant
DIVIDENDES RC IMMO	17 222
BONI LIQUIDATION RC IMMO	42
<b>Totalisation</b>	<b>17 264</b>

3

**IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2L INVEST</b>					Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>I</b>		<b>IMMOBILISATIONS</b>		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *					
		<b>ACTIF IMMOBILISE</b>										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406									
		Autres		410		412		414		416							
Immobilisations corporelles	Terrains		420		422		424		426								
	Constructions		430		432		434		436								
	Installations techniques matériel et outillage industriels		440		442		444		446								
	Installations générales agencements divers		450		452		454		456								
	Matériel de transport		460		462		464		466								
	Autres immobilisations corporelles		470		472		474		476		3 437						
Immobilisations financières		480		482		484		486									
<b>TOTAL</b>		<b>490</b>		<b>32 690</b>		<b>492</b>		<b>2 197</b>		<b>494</b>		<b>31 450</b>		<b>496</b>		<b>3 437</b>	
<b>II</b>		<b>AMORTISSEMENTS</b>		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice							
		<b>IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES</b>															
		Fonds commercial		495		497		498		499							
		Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506							
Immobilisations corporelles	Terrains		510		512		514		516								
	Constructions		520		522		524		526								
	Installations techniques matériel et outillage industriels		530		532		534		536								
	Installations générales, agencements, aménagements divers		540		542		544		546								
	Matériel de transport		550		552		554		556								
	Autres immobilisations corporelles		560		233		562		638		564		566		871		
<b>TOTAL</b>		<b>570</b>		<b>233</b>		<b>572</b>		<b>638</b>		<b>574</b>		<b>576</b>		<b>871</b>			
<b>III</b>		<b>PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)													
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1		2		3		4		5							
		TITRES RC IMMO		TITRES ALISIO													
		6		7		8		9		10							
Immobilisation	Valeur d'actif*	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values												
					Court terme *	Long terme											
①	②	③	④	⑤		19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧									
1	500		500					(500)									
2	1 000		1 000	1 000													
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
<b>TOTAL</b>	578	1 500	580	582	1 500	584	1 000	586	581	587	589	(500)					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations		590		583		594		595					
<b>TOTAL</b>						596		585		597		<b>(500)</b>					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus values.

4

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise : **SAS 2L INVEST** Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
<b>TOTAL</b>		<b>680</b>		<b>682</b>		<b>684</b>		<b>686</b>	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
		Dotations		Reprises			
Fonds commercial	681		683				
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
<b>TOTAL</b>	<b>770</b>		<b>775</b>		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		<b>780</b>

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis		Nombre d'opérations sur l'exercice 982 bis
Déficits imputés		983	
Déficits reportables		984	
Déficits de l'exercice		860	23 473
Total des déficits restant à reporter		870	23 473

**IV DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives		381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *		380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		
N° du centre de gestion agréé		388	
Montant de la TVA collectée		374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)		378	945
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant		399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice		398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI		397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS  
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 2L INVEST</b>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : <b>01012024</b>		et clos le : <b>31122024</b>	
		Durée en nombre de mois <b>12</b>	
<b>DECLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectifs moyens du personnel *		376	
dont apprentis		657	
dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges		105	
		<b>TOTAL 1</b>	106
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	
Variation positive des stocks		111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
		<b>TOTAL 2</b>	144
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Achats		121	
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances		125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun		148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante		150	
		<b>TOTAL 3</b>	152
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée		<b>TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3</b>	137
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)			117
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE	020		
Chiffre d'affaires de référence CVAE		022	
Effectifs au sens de la CVAE		023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)		026	
Période de référence	024	160	
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186	

(1) Il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD